



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR CLÔTURE, MURET ET HAIE

Identification du demandeur

Prénom et nom du requérant : _____

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non Si non, une procuration est requise (voir dernière page)

Adresse postale : _____

Ville, province et code postal : _____

Numéro de téléphone (maison) : _____

Numéro de téléphone (cell ou autres) : _____

Courriel : _____

Emplacement des travaux

Numéro de matricule : _____

Adresse civique des travaux : _____

Désignation cadastrale du terrain (numéro de lot) : _____

Dimension du terrain : _____ X _____

Présence même intermittente sur le terrain d'un cours d'eau, lac, ruisseau, marais, tourbière, marécage : Oui Non

Exécutant des travaux

Nom : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

No RBQ : _____ No NEQ: _____

Coût des travaux (matériaux et main d'œuvre) : _____

Date de début des travaux : _____

Date de fin des travaux : _____

Veillez prendre note que :

De fournir le présent formulaire ne vous autorise, en aucun temps, à entreprendre les travaux.

Seules les demandes complètes seront acceptées.

Vous devez prendre possession du permis AVANT d'entamer les travaux.

Des documents ou renseignements supplémentaire peuvent être exigés.

Description du projet

Hauteur de la clôture/muret/ haie : _____

Longueur de la clôture/muret/ haie : _____

Matériaux : _____

Documents requis lors de la demande

Document généraux

- Les titres de propriété, si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois.
- Le présent formulaire rempli et dûment signé ;

Documents spécifiques

- Un plan d'implantation détaillé **à l'échelle** du terrain montrant :
 - La date, le titre, le nord et l'échelle utilisée ;
 - Les dimensions exactes et la superficie du terrain ;
 - La localisation de la rue ;
 - La projection au sol de la clôture/muret/haie projeté avec toutes les distances par rapport aux lignes de lots;
 - La localisation de la fosse septique, de l'élément épurateur et de la source d'alimentation en eau potable ;
 - Toute servitude réelle ;
 - La localisation de tout obstacle, ligne de transmission électrique et/ou téléphonique ;
 - La limite de la zone inondable et de la zone de mouvement de sol, le cas échéant ;
 - La localisation de tout cours d'eau sur, ou à proximité du terrain et la limite de la bande riveraine le cas échéant.

Le permis ou certificat d'autorisation est émis à la condition que les travaux soient commencés dans les six (6) mois suivant la date de l'émission du permis ou certificat et qu'ils soient terminés en dedans de vingt-quatre (24) mois après l'émission dudit permis ou certificat.

Selon le règlement # 525-2012 permis et certificats, article 6.2.4 et 2.1.6

Voir aussi règlement de zonage # 526-2012 article 8.5

Il est de votre devoir de nous aviser à la fin des travaux

Déclaration du propriétaire ou du demandeur

Je _____, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis ou certificat, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

Signature du propriétaire ou requérant

Date

Si vous n'êtes pas le propriétaire, faire remplir la section procuration

Procuration

Je _____, soussigné(e) autorise M. ou Mme _____
à signer et prendre possession du permis pour la propriété portant le matricule # _____

Signature du propriétaire

Date

Sainte-Béatrix, des gens de cœur au centre de la nature !

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (Québec) J0K 1Y0

Tél : 4501-883-2245 #6223 / Fax : 450-883-1772 / courriel : inspecteur@stebeatrice.com